

LES CHEMINS DE LA CITOYENNETÉ

Programmation de la Fédération Française Pour l'UNESCO



JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE 03 mai 2018 à Paris

Cette année encore, notre journée mondiale de la liberté de la presse sera célébrée par N°6 – 2017/18
notre concours *Les Chemins de la Liberté d'expression* !

Les très nombreuses productions reçues seront récompensées à différentes occasions.

1. LE MOIS DE LA PRESSE ! – en mai

- Durant tout le mois de mai, retrouvez des surprises sur les réseaux sociaux et sur notre site internet !

2. LES LAUREATS DU CONCOURS ! – de mai à juin

Les lauréats seront prochainement informés de leur prix, ils auront au choix :

- **Des visites de lieux en lien avec le journalisme** : ces visites seront organisées pour les lauréats du concours, à Paris ou dans leur région, en fonction des possibilités de chacun.
- **Des rencontres avec des journalistes dans les établissements scolaires** : ces rencontres seront organisées pour les lauréats du concours dans les établissements ou les classes concernées.

Contacts : contact@ffpunesco.org / 01 42 58 68 02



LES PETITES NOTES UTILES

La fin de *Causette* ?

Le magazine féminin mensuel rebelle et engagé pour les droits des femmes *Causette* existe depuis le 8 mars 2009 en France. Son but est d'**aborder des sujets à la fois culturels, politiques, environnementaux et féministes avec un ton léger mais renseigné**. Ce magazine est reconnu d'Information Politique et Générale (IPG) par le Ministère de la Culture depuis 2012. Il est notamment connu pour avoir lancé en 2014 une grande enquête sur les agressions sexuelles dans l'armée (et leur impunité !). Grâce à ce travail d'investigation, le Ministère de la Défense lance une grande enquête sur les rangs de l'armée française, qui donne lieu à une cellule contre le harcèlement au sein de l'armée (Thémis).

Indépendant, *Causette* l'est à 100% ! D'ailleurs, il est écrit sur leur site que la part de la publicité y est de seulement 4 %, ce qui n'est pas banal pour un journal féminin ! Ce choix lui permet une grande liberté éditoriale, de publications et des photographies. C'est aussi un choix logique, au regard des valeurs défendues par le

journal : les conseils régimes ou les pubs à caractères sexistes seraient quelques peu malvenus entre deux articles sur les droits des femmes... Seulement, qui dit émancipées des agences de pub dit privées... des ressources publicitaires qui vont avec ! *Causette* est donc tributaire de ses abonnées et lectrices aguerries (et lecteurs bien sûr !). Les ventes ayant chuté à un moment de l'année, le budget devient serré et l'avenir du journal incertain. Pour sauver sa peau, un journal indépendant doit donc recourir à un appel à don (voir numéro de décembre 2017).

Avec ce type modèle économique extérieur aux groupes de presse et aux agences publicitaires, les journaux indépendants acquièrent une plus grande liberté rédactionnelle et de choix de sujets. Toutefois, ce modèle reste très fragile, car dépendant des ventes. **Lectrices, lecteurs, à vous de jouer !**

Plus d'infos : <https://www.causette.fr/>

Reporters sans frontières note une dégradation mondiale de la liberté d'expression

L'association Reporters Sans Frontières (RSF), reconnue d'utilité publique depuis 1995, a publié le classement mondial de la liberté de la presse (première édition en 2013). RSF repère une détérioration de la liberté d'expression dans le monde, notamment à cause d'une prise de contrôle politique des médias comme en Turquie, en Pologne, au Yémen ou en Egypte. Dans ces pays, **des lois sont posées pour limiter la liberté d'opinions et encourager, implicitement, l'autocensure des journalistes** : « nombre de lois ont été édictées, punissant les journalistes pour des incriminations fallacieuses telles qu'"insultes au président", "blasphème" ou "soutien au terrorisme" » (Edition 2016 du Classement mondial de la liberté de la presse, RSF). L'indicateur tel qu'"environnement et autocensure" montre une dégradation de 5% pour les pays d'Asie centrale et d'Europe de l'Est. Le rapport montre ainsi que les régimes totalitaires ont une politique de surveillance accrue des informations journalistiques qui circulent, ce qui entraîne une censure forte de la parole des journalistes.

Plus d'infos : <https://rsf.org/>

**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION

La Maison des journalistes à Paris : Regard sur l'exil des journalistes

« Parce qu'ils ont dénoncé par la plume ou l'objectif de la caméra des situations intolérables chez eux, leur vie a été mise en péril pour s'être exprimés librement ».

Extrait de l'exposition « Waiting : une réflexion sur l'attente », MDJ.

La MJD est une association de loi 1901 qui accueille et accompagne des journalistes en exil en France. De cultures, nationalités et trajectoires diverses, **ces journalistes privés de parole dans leur propre pays sont accompagnés pour chaque étape de leur demande d'asile par l'association.** Ils et elles peuvent également s'exprimer via le Journal de la MJD « L'œil de l'exilé ». **Cette structure est unique dans le monde**, elle permet aux journalistes de se stabiliser et de rapporter leur témoignage essentiel de l'exil. Leur liberté d'expression ayant été bafouée, la MJD réaffirme le pilier de la démocratie qu'est la liberté de parole et d'opinions, qui passe ici par la solidarité internationale avec tous les journalistes condamnés au silence ou à la répression.

L'exposition « Waiting » réunit en ce moment les productions artistiques, culturelles et intellectuelles de l'expérience indélébile de l'exil. On vous la recommande inconditionnellement !

Plus d'infos : <https://www.maisondesjournalistes.org/> / Lisa Viola ROSSI <lisaviola.rossi@maisondesjournalistes.org>



POUR ALLER PLUS LOIN !

Charlie Hebdo : #Paye ta parole

« Un territoire de Paris, capitale d'un pays libre, vit en état de siège, comme s'il était possible, admissible, supportable qu'un journal subisse constamment la peur d'un nouvel attentat ».

Fabrice Nicolino, *Charlie Hebdo* n°1328, 3 janvier 2018.

Le journal satirique et laïc *Charlie Hebdo* a d'abord été victime d'un incendie criminel en 2011, puis d'une attaque terroriste en 2015 tuant 12 personnes. Depuis, le journal poursuit son activité critique et polémique. Depuis ces violentes attaques, les membres de la rédaction sont restés discrets sur leurs conditions de travail post-attentat. Ils ont toutefois décidé de raconter leur quotidien dans le numéro du 3 Janvier 2018, avec en Une : des journalistes enfermés dans « une boîte de conserve » blindée.

A la lecture du journal, on apprend que les conditions de vie de l'équipe Charlie sont marquées par la présence quotidienne de policiers armés, le claquage des portes blindées, la présence d'une protection rapprochée et, il faut le préciser, **la réception régulière de menaces de mort sur les réseaux sociaux.**

Dans l'édito du journal, Riss nous précise que, depuis 2015, le journal recourt à deux types de protections : tout d'abord, des agents de sécurité et du matériel pour protéger le bâtiment ; ensuite, la protection de certaines personnes par le Service De La Protection de la police nationale (SDLP). Ces agents de sécurité et les équipements ont un coût, et pour cause, Riss nous dévoile que les dépenses à la charge du journal s'élèvent à « 1 et 1,5 million d'euros par an », soit l'équivalent de 1,70 euro pour chaque journal acheté. L'équipe de rédaction s'interroge : **est-ce légitime que dans un pays dit démocratique la liberté d'expression ne soit possible qu'avec un si grand attirail sécuritaire ? Est-il normal que des gens libres soient obligés d'acheter leur sécurité ?**

La notion de liberté constitue le cœur du préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). Selon Mario Bettati et Olivier Duhamel, cette liberté se comprend sous plusieurs angles : d'abord **la participation** qui implique que les individus soient « libérés de la terreur » (alinéa 2) et protégés par des droits politiques pour participer à la vie publique. Puis **l'autonomie** correspondant aux libertés personnelles (par exemple l'interdiction de violer le domicile privé) et aux libertés publiques telles « liberté de pensée, de croyance, d'opinion, d'expression, de réunion, d'association. » (Bettati et Duhamel, 1998). Ici, la liberté d'expression paraît menacée dans son fondement, car cette liberté n'est possible que dans des conditions de surprotection qui rappellent à l'équipe de Charlie Hebdo le danger toujours présent autour d'eux. Enfermer la liberté d'expression, c'est contenir sa force d'opposition dans un espace restreint, c'est bafouer l'évidence du droit d'opinion et d'expression dans l'espace public par la peur.

Les conditions de travail de l'équipe de Charlie Hebdo nous rappellent que la liberté d'expression est un droit universel et fondamental pour qu'aucun citoyen ne subisse la peur, les réprimandes et le cloisonnement de la pensée critique.

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression ; ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

Article 19, DUDH, 1948.

Diane TYBURCE, Volontaire en Service Civique à la FFPU pour la promotion de l'engagement citoyen



PORTRAITS
DE
KIOSQUIERS

<https://charliehebdo.fr/kiosquier/>



Une du 14 janvier 2015,
Charlie Hebdo.